

MUNICIPALES 2020

HPI le 13/03/20

« MANIFESTE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » : LA CCI ET L'UDE 04 INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX MUNICIPALES

C'est avec une certaine amertume que les présidents Daniel Margot et Didier Long ont fait le constat d'une absence quasi générale de dialogue entre leurs structures, les entreprises, et les candidats aux municipales dans le département. « *Ce sont des entreprises qui créent la richesse d'un territoire, or aucun travail en commun n'a pu être engagé avec les différentes listes au moment de la préparation des programmes* », c'est ce qu'ont dit en chœur les deux présidents.

Pour autant les deux institutions n'abandonnent pas la partie. Elles veulent connaître les moyens, les outils, les procédures que les candidats envisagent de mettre en œuvre dès les élections terminées. Connaître signifie aussi partager en amont les réflexions, les propositions.

Dans cet esprit, et dans la perspective de partenariats publics/privés, la CCI et l'UDE ont élaboré, à partir de questionnaires préparés avec leurs adhérents et ressortissants, une sorte de « pacte » en six points :

- Dynamiser nos cœurs de ville, appui aux associations de commerçants, ouverture de postes de managers de centre-ville, stationnement accessible aisément, programmes d'animation, mise en place de boutiques à l'essai.
- Adapter la fiscalité locale, dans la mesure où les impôts de production captent 3,6% de la valeur ajoutée créée par nos entreprises (contre 0,5% en Allemagne). « Tracer » son utilisation.
- La gestion de l'urbanisme au travers des PLU et SCOT, avec comme objectif d'inciter les communes à adopter une vision stratégique et prospective de leur patrimoine foncier dont une fraction doit être affectée aux entreprises.
- L'attractivité et l'emploi : des activités sportives et culturelles doivent être proposées, de même que des logements appropriés, et des services pour attirer et retenir les collaborateurs d'entreprise.
- Le désenclavement numérique et l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire départemental.
- Dans le respect des règles de la concurrence, les collectivités



doivent permettre aux entreprises locales de concourir efficacement dans les nombreux appels d'offre qu'elles organisent en insérant des clauses relatives à la RSE et à l'emploi.

La conférence de presse a aussi permis de souligner la nécessité de développer des formations correspondant à la demande des entreprises et l'amélioration de la mobilité et des circulations, des dessertes ferroviaires. Sur ces sujets les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer.

Les présidents ont rappelé la neutralité de leurs institutions. Daniel Margot a précisé soutenir en tant que simple citoyen la liste conduite par Armel Le Hen à Manosque, globalement, et non spécifiquement sur les questions de développement économique jugées insuffisamment développées dans les programmes de toutes les listes même si un grand nombre de responsables d'entreprises figurent sur ces listes.

A noter enfin que les candidats aux municipales peuvent consulter sur les deux sites CCI et UDE les propositions faites conjointement par les deux organismes, et proposer directement des modifications ou des compléments qui seront soumis à discussion.

Guy LIMORTE